

<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article637>



NOUVELLES REGLES D'ENTREES ET SORTIES DANS L'ETABLISSEMENT

- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : lundi 30 novembre 2015

Copyright © Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire - Tous droits

réservés

Le 30 novembre 2015.

A TOUS LES PARENTS

Comme annoncé, un certain nombre de dispositions nouvelles ont été décidées pour améliorer la sécurisation des locaux et des élèves de la Cité Scolaire Internationale. Il s'agit ici d'améliorer la surveillance des entrées et sorties au portail.

Les deux objectifs principaux de la nouvelle organisation sont de :

- Mieux surveiller les entrées pour limiter le risque d'intrusion ;
- Mieux surveiller les sorties des collégiens pour éviter les risques d'un départ non autorisé d'élève.

Les dispositions suivantes seront mises en place **à partir du lundi 8 décembre** :

- **ENTREE DES ELEVES**

o par le portail principal, ouvert aux horaires indiqués à la fin de cette note, avec présence d'Assistant(s) d'Education ; ceci est valable pour les piétons comme pour les cyclistes ;

o en montrant leur carnet de correspondance (collégiens) ou leur carte (lycéens), afin de permettre d'identifier facilement leur qualité d'élève ;

o en cas d'arrivée hors des horaires d'ouverture du portail, passage par le portillon de la loge, en montrant son carnet ou sa carte ;

o en cas d'oubli du carnet ou de la carte, l'élève reconnu peut entrer, sinon l'élève est orienté vers la vie scolaire ;

- **SORTIE DES ELEVES**

o uniquement aux horaires d'ouverture du grand portail : pas de passage d'élève par le petit portail de la loge ;

o les lycéens sortent librement ;

o les collégiens peuvent sortir pendant la pause déjeuner en montrant qu'ils ont l'autorisation correspondante (sticker jaune sur le carnet) ;

- **ENTREE ET SORTIE DES PARENTS et autres adultes :**

o au portail principal lorsque celui-ci est ouvert et que la personne est reconnue ;

o sinon : en passant par la loge pour s'inscrire sur le registre.

Ces dispositions constituent des changements dans les habitudes, ce qui nécessite toujours un temps avant d'être acceptées. Elles seront présentées aux élèves par leur professeur principal, mais je vous remercie de nous

NOUVELLES REGLES D'ENTREES ET SORTIES DANS L'ETABLISSEMENT

accompagner dans la nécessité de bien faire comprendre à nos jeunes qu'il ne s'agit pas de mesures de contrainte mais de sécurité.

Dans les semaines qui suivront la mise en place de ces nouvelles dispositions, nous serons attentifs aux éventuelles difficultés qu'elles engendrent. Vous pouvez donc indiquer à vos enfants qu'ils n'hésitent pas à les communiquer par l'intermédiaire de leurs délégués.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration,

Cordialement,

Le Proviseur,

Xavier Jacquenet.

HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL :

- Matin de 7h30 à 7h50 (un AED « accueillera » les retardataires jusqu'à 8h10) ;
- A chaque intercour, pendant 10 minutes (ex. de 8h50 à 9h) ;
- Pendant les récréations ;
- Pendant la pause déjeuner, de 12h à 13h20 ;
- Aux horaires des sorties y compris les horaires intermédiaires (ex. 17h05).